



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

enseignement des langues vivantes

Question au Gouvernement n° 1290

Texte de la question

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

M. le président. La parole est à M. Bruno Studer, pour le groupe La République en marche.

M. Bruno Studer. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse Jean-Michel Blanquer. J'espère qu'elle sera intelligible jusqu'au bout, malgré mon accent alsacien que j'essaie furieusement de cultiver ces derniers jours. Au besoin, j'irai prendre des cours transpartisans chez M. Cattin, parce que j'ai encore des progrès à faire.

Pourquoi ai-je envie de défendre l'accent alsacien ? Peut-être parce que c'est au nom de cet accent qu'en Alsace, nous avons subi des moqueries, des brimades...

M. Éric Straumann. C'est une honte !

M. Bruno Studer. Non, ce n'est pas une honte ! ...et parfois même des règlements de comptes sanglants.

M. Éric Straumann. Vous vous moquez des Alsaciens !

M. Bruno Studer. Non, je suis fier de l'accent alsacien, monsieur Straumann, et vous aussi.

M. Éric Straumann. C'est une caricature !

M. Bruno Studer. Je veux poser une question toute simple, parce qu'en Alsace, on aime aussi la simplicité et l'efficacité. Tous les rapports, toutes les enquêtes montrent qu'en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, nous pouvons faire de grands progrès.

Alors, monsieur le ministre, ma question sera simple : quelle est votre stratégie pour l'enseignement des langues vivantes, qu'il s'agisse de celles de nos concitoyens européens ou des habitants des autres continents ?

M. Éric Straumann. C'est une honte !

M. Bruno Studer. Non, ce n'est pas une honte, vous n'avez pas le monopole de l'Alsace !

M. Raphaël Schellenberger. De toute façon, l'Alsace n'est pas un accent !

M. Bruno Studer. Vive l'Alsace ! Vive la République ! Et vive tous les accents de France, de Strasbourg et même de Marseille ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Éric Straumann. C'est une honte ! Quelle caricature !

M. le président. Merci, monsieur le député, de ce moment glottophile. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur le député, merci pour cette question très importante, car l'enseignement des langues est effectivement un grand enjeu pour notre pays. *(M. Jean-Louis Bricout applaudit.)*

M. Pierre Cordier. Ce n'était pas l'objet de la question !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Vous le savez, le Président de la République, dans son discours du 26 septembre 2017, a fixé des objectifs ambitieux, qu'il a d'ailleurs souhaité partager avec d'autres pays européens.

Il a envisagé que, d'ici à 2024, chaque étudiant puisse parler deux langues européennes, mais aussi que la moitié d'une classe d'âge ait passé au moins six mois dans un autre pays européen. Nous avons commencé à appliquer cette mesure, par exemple pour les lycéens professionnels, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Il s'agit aussi de renforcer l'enseignement des langues vivantes européennes dans l'ensemble des pays européens. Nous savons que nous devons l'encourager, rentrée après rentrée.

À celle de 2017, nous avons donné un nouvel élan aux sections européennes et aux classes bilingues. Nous les avons recrées là où elles avaient disparu et ce nouvel élan aujourd'hui est salué par tous.

À celle de 2018, l'inspectrice générale Chantal Manes et le journaliste Alex Taylor ont remis un rapport sur le renouveau des langues. Ce rapport donnera lieu à un plan que j'annoncerai dans quelques semaines à peine, et qui nous permettra notamment de renforcer l'enseignement des langues à l'école primaire. Dans le Grand Est où elle joue, vous le savez, un rôle particulier, la langue allemande sera particulièrement encouragée comme langue vivante 1, alors que l'anglais est plus souvent promu comme langue vivante 1 dans les différentes parties de notre pays. Ce plan passera aussi par la présence de nouveaux assistants en langue maternelle à l'école primaire.

Enfin, il est important de préciser que, par la loi sur l'école de la confiance, au début de l'année 2019, nous envisageons de créer, sur le modèle de l'école internationale qui existe à Strasbourg et qui, en effet, peut être un modèle, de nouveaux établissements que nous appellerons les EPLEI – établissements publics locaux d'enseignement internationaux –, qui permettront une alliance entre l'éducation nationale et les collectivités locales pour un apprentissage renforcé des langues étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Bruno Studer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1290

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 octobre 2018](#)